



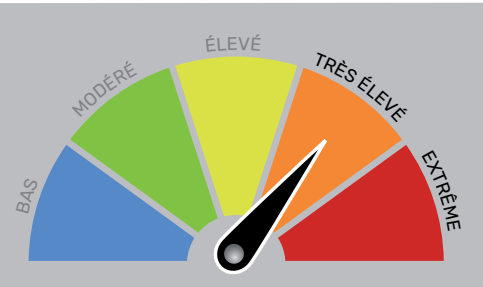
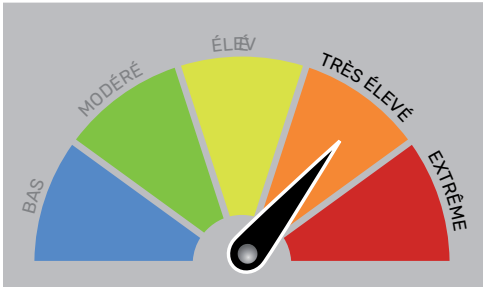
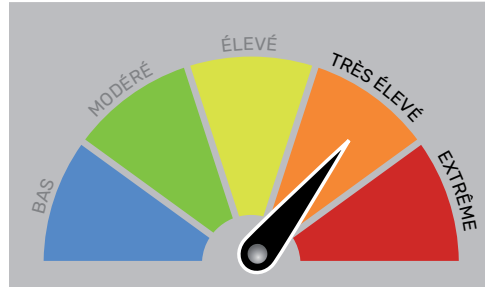
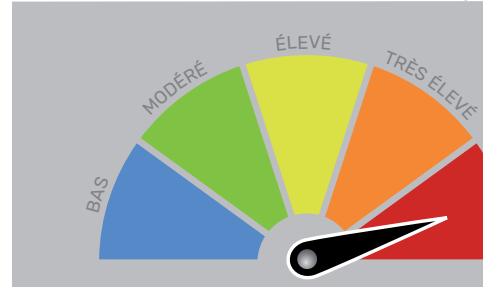




LES FEUX EXTÉRIEURS

RÈGLEMENT NUMÉRO A-83

	 1 mètre et -	 1 à 2 mètres	 2 à 4 mètres	 Foyer extérieur
Autorisation	12 mois par année	12 mois par année	1 ^{er} novembre au 31 mars	12 mois par année
Horaire	Tous les jours	Tous les jours	Tous les jours dans la plage autorisée	Tous les jours
Permis	Non-nécessaire	Non-nécessaire	Nécessaire (<i>Gratuit</i>)	Non-nécessaire
Dégagement	<ul style="list-style-type: none"> • 10 m des lignes de propriété • 10 m de bâtiment/réservoir • 2 m d'autres combustibles 	<ul style="list-style-type: none"> • 15 m des lignes de propriété • 15 m de bâtiment/réservoir • 10 m d'autres combustibles 	<ul style="list-style-type: none"> • 30 m des lignes de propriété • 30 m de bâtiment/réservoir • 15 m d'autres combustibles 	<ul style="list-style-type: none"> • 6 m des lignes de propriété • 6 m de bâtiment/réservoir • 2 m d'autres combustibles
Conditions spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Doit être surveillé • Moyen d'extinction à 10 m • Entouré de matériaux non-combustibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Doit être surveillé • Moyen d'extinction à 10 m 	<ul style="list-style-type: none"> • Doit être surveillé • Moyen d'extinction à 10 m 	<ul style="list-style-type: none"> • Avec grillage et pare-étincelles • Doit être surveillé • Moyen d'extinction à 6 m • Base incombustible • Dimension maximale de la base : 26 x 26 po • Obligatoire à l'intérieur des périmètres desservis par l'aqueduc et l'égout
Interdiction lorsque l'indice SOPFEU indique				

INTERDICTIONS GÉNÉRALES

Il est interdit de brûler du gazon, des feuilles, du foin, de la paille de graminée, des ordures, des déchets de construction, des produits à base de pétrole et tout autre article jugé polluant. Aucun feu n'est autorisé lorsque les vents dépassent vingt (20) km/h ou lorsque l'indice de la SOPFEU est à « Extrême ».

NOTE : Les terrains de camping sur le territoire de la Ville de Mont-Laurier possèdent leurs propre règlement pour les feux extérieurs de 1 m et moins.
L'indice d'inflammabilité de la SOPFEU se retrouve au www.sopfeu.qc.ca
Les citoyens sont responsables de vérifier l'indice d'inflammabilité avant toute activité liée à l'allumage d'un feu.